

2. Utilisation combinée du fonds FAME et des fonds Erasmus+ pour l'année académique 2021-22 : détails des taux

Types de mobilité :

- Période d'études auprès d'un EES partenaire (contrat bilatéral)
- Période de stage dans une entreprise
- Mobilité combinée cours-stage

Modalités d'octroi des bourses

La bourse de mobilité se compose d'un forfait « frais de séjour ». Ce forfait est majoré d'une allocation de voyage **uniquement** pour les étudiants :

- o ayant moins d'opportunités et qui partent vers les pays partenaires
- o qui relèvent du FAME « classique »

2.1. Complément FAME en co-financement de la mobilité vers les pays programme 2019/2020, financée avec les soldes KA103 de l'appel 2020 (ou 2019 en cas d'extension de la durée des projets) :

	Mobilité à <u>des fins d'études</u>					
	Etudiants			Etudiants ayant moins d'opportunités (AMO)- allocataires ⁵		
	Taux Erasmus 2019/2020	Complément FAME 2021	Total (=Erasmus 2021)	Taux Erasmus 2019/2020	Complément FAME 2021	Total *
Royaume-Uni	420 €	180 €	600 €	520 €	400 €	920 €
	<i>Départ avant ou après 01/09/21</i>			<i>Départ avant ou après 01/09/21</i>		
Groupe 1 - Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède	420 €	180 €	600 €	520 €	400 €	920 €
	<i>Départ avant ou après 01/09/21</i>			<i>Uniquement si départ avant 01/09/21</i>		
Groupe 2 - Allemagne, Autriche, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	370 €	170 €	540 €	470 €	400 €	870 €
	<i>Départ avant ou après 01/09/21</i>			<i>Uniquement si départ avant 01/09/21</i>		
Groupe 3 - Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Rép. de Macédoine du Nord, Rép. Tchèque, Turquie	320 €	170 €	490 €	420 €	400 €	820 €
	<i>Départ avant ou après 01/09/21</i>			<i>Uniquement si départ avant 01/09/21</i>		

*=min. Erasmus 2021 avec respect disposition décret 400€/mois FAME allocataire.

⁵ Dans le cadre de l'appel 2021, les étudiants « AMO » comprennent les catégories suivantes : étudiants allocataires, étudiants à revenus modestes et étudiants à besoins spécifiques (voir encadré p. 3). Attention que pour les étudiants à revenus modestes ou à besoins spécifiques financés par l'appel 2020 et le FAME (donc partant avant le 01/09), il convient d'appliquer le taux E+2020 non allocataires et donc de compenser au niveau du FAME (500 euros de complément au lieu de 400 euros) pour que ces trois catégories soient traitées de la même manière. Nous n'avons pas ajouté ce cas particulier de Taux E+20 non-allocataires (420/370/320 selon le pays) + FAME 500 € dans ce tableau pour ne pas l'alourdir mais il est explicité p. 3



	Mobilité à des fins de stages					
	Etudiants			Etudiants ayant moins d'opportunités (AMO) ⁶		
	Taux Erasmus 2019/2020	Complément FAME 2021	<i>Total (=Erasmus 2021)</i>	Taux Erasmus 2019/2020	Complément FAME 2021	<i>Total (=Erasmus 2021)</i>
Royaume-Uni	520€	230€	750€	520€	480€	1000€
	<i>Départ avant ou après 01/09/21</i>			<i>Départ avant ou après 01/09/21</i>		
Groupe 1 - Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède	520€	230€	750€	520€	480€	1000€
	<i>Uniquement si départ avant 01/09/21</i>			<i>Uniquement si départ avant 01/09/21</i>		
Groupe 2 - Allemagne, Autriche, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	470€	220€	690€	470€	470€	940€
	<i>Uniquement si départ avant 01/09/21</i>			<i>Uniquement si départ avant 01/09/21</i>		
Groupe 3 - Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Rép. de Macédoine du Nord, Rép. Tchèque, Turquie	420€	220€	640€	420€	470 €	890€
	<i>Uniquement si départ avant 01/09/21</i>			<i>Uniquement si départ avant 01/09/21</i>		

Pourquoi ?

- Permet aux EES d'utiliser les soldes Erasmus KA103 de l'appel 2020, tout en compensant la différence avec les taux Erasmus+ 2021 via l'octroi d'un complément de bourse FAME

Conditions ?

- S'applique uniquement aux étudiants à des fins d'études avec le taux de base, mais avec deux exceptions :
 - Royaume-Uni : s'applique aussi aux étudiants partant au RU, avant ou après le 01/09/21
 - Étudiants partant en stage et étudiants ayant moins d'opportunités qui partent avant le 01/09/21
- **Les règles spécifiques au FAME sont d'application** et notamment la durée minimum obligatoire de 3 mois pour les mobilités stages et études, l'impossibilité de financer des jeunes diplômés et la mobilité du staff.
- **Double contractualisation** : contractualisation Erasmus+ suivant les conditions du projet 2020 et encodage dans l'outil de la Commission européenne (MT+ ou son successeur) **et** contractualisation et déclaration du complément de bourse dans Mobi, projet FAME 2021

À noter que le Royaume-Uni est considéré comme un pays programme dans l'appel 2020 et un pays partenaire dans l'appel 2021. Si vous ne choisissez pas l'option d'épuiser le budget de l'appel 2020 et d'utiliser le FAME en complément, vous devrez utiliser l'enveloppe de maximum 20% du budget E+2021 qui vous sera octroyé pour financer les mobilités vers le Royaume-Uni.

⁶ "Etudiant ayant moins d'opportunités", sur base des critères définis au niveau du programme Erasmus+ 2021 – voir encadré *supra*.



Exemples :

a) Un étudiant non-AMO part en Espagne le 15/09/2021 effectuer un séjour d'études.

Les EES peuvent le financer tant avec le système E+2020 + FAME ou les fonds E+2021. Ils sont encouragés à utiliser le système E+2020+FAME dans le cas de séjours d'étudiants non-AMO à des fins d'études même après le 01/09/2021. Donc, dans ce cas-ci, l'étudiant recevra 370 € + 170 € (complément FAME) = 540 € par mois.

b) Ce même étudiant non-AMO part en Espagne le 15/09/2021 effectuer un stage

Pour les mobilités stages, il convient d'utiliser les fonds E+2021. Cet étudiant recevra 690 € par mois sur le budget E+2021.

c) Un étudiant à revenus modestes part en Grèce le 01/08/2021 à des fins d'études.

Comme les fonds 2021 ne sont mobilisables qu'à partir du 01/09/2021, il convient d'utiliser le système E+2020 et complément FAME. L'étudiant à revenus modestes est considéré comme un étudiant AMO en 2021 mais pas comme un étudiant allocataire en 2020. Dès lors, il recevra : 370 € + 500 € = 870 € (taux E+2021 pour AMO) par mois. C'est le FAME qui est ajusté.

d) Ce même étudiant à revenus modestes part en Grèce le 01/08/2021 pour effectuer un stage.

Les taux E+2020 sont identiques pour les allocataires ou les non allocataires donc il recevra : 470 € + 470 € = 940 € (Taux E+2021 pour AMO) par mois.

e) Un étudiant jeune diplômé non-AMO part en France effectuer un stage le 01/08/2021.

Il doit être financé par les fonds de l'appel 2020. Par contre, il ne peut pas recevoir de complément FAME car le fonds FAME ne permet pas de financer ce type de mobilité. Il recevra donc uniquement 470 € par mois.

f) Un étudiant allocataire d'une bourse de la FWB part en Italie le 01/08/2021 pour un séjour d'études.

Comme les fonds 2021 ne sont mobilisables qu'à partir du 01/09/2021, il convient d'utiliser le système E+2020 et complément FAME. L'étudiant allocataire est considéré comme un étudiant AMO en 2021 ET comme un étudiant allocataire en 2020. Dès lors, il faut appliquer le taux E+2020 allocataire et le complément FAME : 470 € + 400 € = 870 €.

2.2. FAME en financement total de la mobilité vers les pays partenaires, déclarée en « Bourse zéro » dans le projet KA131 2021 lorsque les 20% KA131 vers pays partenaires sont épuisés

Taux mensuels FAME 2021	Mobilité à des fins d'études		Mobilité à des fins de stage	
	Etudiants	Etudiants ayant moins d'opportunités	Etudiants	Etudiants ayant moins d'opportunités
Pays partenaires : régions 1-4 et 6-13	700 €	950 € + forfait obligatoire voyage	700 €	950 € + forfait obligatoire voyage
Pays partenaires Région 14 : Iles Féroé, Suisse ⁷ , Royaume-Uni ⁸	600 €	850 €	750 €	1000 €
Pays partenaires Région 5 : Andorre, Monaco, Saint-Marin, Vatican	540 €	790 €	690 €	940 €

Pourquoi ?

- Permet aux EES de financer la mobilité internationale au-delà du seuil de 20% max. du budget Erasmus, tout en appliquant des bourses FAME de même niveau qu'Erasmus+.

Conditions ?

- **Double contractualisation** : contractualisation Erasmus+ et encodage dans l'outil de la Commission européenne (MT+ ou son successeur) en « bourse zéro » dans le projet 2021 et contractualisation **et** déclaration de la bourse dans Mobi, projet FAME 2021.
- **Exception** : les départs avant le 1er septembre 2021 peuvent être également financés mais ils ne peuvent pas être déclarés dans le projet Erasmus+ 2021 et n'appellent donc pas une double contractualisation.

Exemples :

- a) Un étudiant allocataire part aux Etats-Unis le 15/09/2021 pour faire un stage de trois mois.

Il reçoit une bourse de 950 € par mois + le forfait voyage. Cette bourse est financée en priorité avec l'enveloppe internationale (max. 20%) du budget E+2021, ou avec le FAME si l'enveloppe est épuisée.

⁷ À noter qu'il est possible de cumuler la bourse de la Suisse SEMP et la bourse Erasmus+.

⁸ Le Royaume-Uni devient un pays partenaire dans l'appel 2021. Si vous mobilisez uniquement les taux de l'appel 2021 pour financer des mobilités vers le Royaume-Uni, vous devez utiliser l'enveloppe internationale E+2021. L'Agence vous encourage à utiliser les fonds E+2020 + complément FAME pour le Royaume-Uni en veillant néanmoins à la date de fin de validité des contrats E+2020.



b) Un étudiant à revenus modestes part au Royaume-Uni le 15/09/2021 à des fins d'études.

L'Agence encourage les EES à recourir au système taux E+2020 + FAME pour TOUTES les mobilités vers le Royaume-Uni (avant ou après 01/09/2021). Néanmoins, si vous ne souhaitez pas recourir à ce système, il faut mobiliser les 20% max. de E+2021 vers l'international car le Royaume-Uni est considéré dès l'appel 2021 comme un pays partenaire. Néanmoins, des taux spécifiques s'appliquent : 850€ par mois pour un étudiant AMO (dont fait partie cet étudiant à revenus modestes) sans forfait de voyage.

c) Un étudiant non-AMO part au Canada le 01/08/2021 à des fins d'études

Etant donné qu'il ne peut être financé par E+2021 (et pas non plus par E+2020 qui ne prévoyait pas d'enveloppe pour l'international), il est financé entièrement par le fonds FAME tout en appliquant les taux pays partenaires : 700€ par mois.

d) Si ce même étudiant non-AMO part à des fins de stages pour deux mois au Canada le 01/08/2021

Il ne peut pas être financé car le FAME n'applique pas les mêmes règles qu'E+ et un minimum de trois mois est requis pour les stages.

e) Un étudiant non-AMO part en Suisse le 15/09/2021 pour un séjour d'études

Il peut être financé à la fois par la bourse accordée par la Suisse et par le fonds Erasmus+. Il reçoit donc la bourse SEMP et 600 € par mois sur E+2021 sans forfait voyage.

2.3. FAME « classique »

Fame « classique »	Mobilité à des fins d'études		Mobilité à des fins de stage	
	Etudiants	Etudiants ayant moins d'opportunités	Etudiants	Etudiants ayant moins d'opportunités
Tous les pays	250 € + forfait voyage	400 € + forfait voyage	250 € + forfait voyage	400 € + forfait voyage
Pourquoi ? <ul style="list-style-type: none">Permet aux EES de financer la mobilité européenne et internationale pour la période qui dépasse le maximum autorisé de 12 mois par cycle d'études du programme Erasmus+, par exemple dans le cadre d'un programme de co-diplômation Conditions ? <ul style="list-style-type: none">La période de mobilité ne peut pas être financée en parallèle via une bourse Erasmus+Contractualisation et déclaration de la bourse dans Mobi, projet FAME 2021.				



L'allocation de voyage est exclusivement réservée aux étudiants,

- ayant moins d'opportunités et qui partent vers les pays partenaires (régions 1-4 et 6-13)
- qui relèvent du Fame « classique » (principalement les étudiants qui ne sont plus éligibles pour bénéficier d'un fond Erasmus+).

La contribution aux frais de voyage porte sur les trajets aller et retour vers le lieu du séjour. Elle est calculée sur base de la distance parcourue selon les tranches kilométriques et les montants repris dans le tableau ci-dessous. Attention, seul le trajet aller est pris en compte dans la détermination de la distance et donc du taux.

L'outil de calcul de la distance développé par la Commission dans le cadre du programme Erasmus+ doit impérativement être utilisé: http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/tools/distance_fr.htm.

Distance	Forfait
Entre 10 et 99 km	23 €
Entre 100 et 499 km	180 €
Entre 500 et 1999km	275 €
Entre 2000 et 2999 km	360 €
Entre 3000 et 3999 km	530 €
Entre 4000 et 7999 km	820 €
8000 km ou plus	1500 €